

Oiseaux nature – La faune sauvage souffre du froid !

B.Boulay 26 janvier 2017



Les animaux sauvages sont très affaiblis par la vague de froid qui dure dans les Vosges. Le préfet a pris un arrêté pour suspendre la chasse des oiseaux pour 10 jours. Oiseaux Nature et les associations de protection de la nature appellent à une extension de l'arrêté à la faune sauvage et c'est urgent !

Nombreux sont ceux d'entre nous qui s'inquiètent de l'état de la faune sauvage avec l'épisode de neige et de froid que nous traversons dans les Vosges ! Certes, c'est l'hiver, mais un hiver avec des températures largement négatives (-10 à -15°) qui durent depuis plusieurs semaines, une couche de neige gelée qui ne fond pas. Mais à ces conditions difficiles, s'ajoute le danger des chasseurs, qui ont beau jeu de traquer des bêtes affaiblies.

Étendre l'interdiction de chasse à la faune sauvage

Le Préfet a pris un arrêté suspendant la chasse de certaines espèces d'oiseaux pour une période de 10 jours. « *Nous saluons cette décision conforme à la circulaire ministérielle* », se félicitent les associations de protection de la nature, mais elles demandent que cet arrêté soit étendu à l'ensemble de la faune sauvage, espèces chassables.

Des animaux rendus vulnérables

Chez les mammifères, les réserves de graisse qui leur permettent de survivre, s'amenuisent, et la nourriture se fait rare ou difficilement accessible sous la neige gelée. La faim les tenaille et ils n'hésitent pas à se mettre à découvert. Les traces laissées dans la neige lors des déplacements les trahissent et c'est un jeu d'enfants pour les chasseurs de tirer sur des animaux rendus vulnérables.

Un danger de destruction du gibier

Que dit la loi ? En résumé : la chasse est interdite par temps de neige, sauf si le Préfet le prévoit dans le plan de chasse de la saison en cours, et c'est le cas dans les Vosges. Mais le ministère de l'environnement prévoit que cette « autorisation » puisse être levée, lorsque les conditions météorologiques « *sont susceptibles de provoquer ou de favoriser la destruction du gibier* ».

Une décision qui peut être prise rapidement

Ces conditions sont des températures minimales très froides, inférieures à -5°C et un gel continu sans dégel diurne durant 2 jours consécutifs et avec des prévisions météorologiques de prolongation de la situation sur 5 jours. Cette décision peut être prise rapidement par le Préfet après consultation de la fédération départementale des chasseurs, un représentant départemental de l'ONCFS et un représentant d'une association de protection de la nature.

Monsieur le préfet, agissez vite !

« *Nous avons écrit au Préfet pour qu'il suspende la chasse à l'ensemble des animaux, espèces chassables. Nous espérons que ce dernier entendra notre appel* », alertent les associations. Les membres des associations constatent déjà que très peu d'oiseaux viennent picorer dans les jardins ou les parcs. « *Ce qui n'est qu'un triste aperçu de l'effondrement de la biodiversité* », interprètent-elles, en essayant de sauver ce qu'il reste à sauver. Mais pour elles, il est intolérable que des chasseurs détruisent pour leurs loisirs ce qui reste du patrimoine sauvage !

Michel Meignan pour Oiseaux Nature